

fut posé l'édifice, si frêle ce soir-là, si vaste aujourd'hui, des Sœurs de la Charité.

La prière demandait à Marie Immaculée, représentée par une statuette, d'agréer "la consécration que ces pauvres filles lui faisaient d'elles-mêmes, pour servir toute leur vie les membres délaissés de son divin Fils." La statuette, trouvée miraculeusement intacte dans l'incendie complet de l'Hôpital-Général, en 1765, demeure aux Sœurs Grises, en témoignage que la prière a été exaucée et l'offrande acceptée.

L'article de règle, résumé de trois feuilles volantes écrites par le père spirituel, se formulait ainsi: "Les associées vivront ensemble du produit de leurs travaux mis en commun, sans autre lien que la charité."... La charité fraternelle resta la note distinctive des Sœurs Grises devenues religieuses.

L'allocation de M. Normant montra la Croix, comme unique fondement des œuvres de Dieu. D'où "elles devaient s'attendre aux contradictions et aux persécutions, et s'armer de patience, de charité et de douceur". Tout était prédit en ces mots.

Rien ne manqua, en effet.

Ni le deuil: la douce Mlle Cusson les quittait pour le ciel, en 1741.

Ni la maladie: la vénérée Mère fut retenue sept années au lit, par un mal de genou contracté dans ses courses à travers les bancs de neige, pour assister à la messe matinale et visiter les pauvres éloignés.

Ni la dévastation: le feu anéantit la maison ma-